

SSIAP 2 - Chef d'équipe de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

DE FORMATION

Programme conforme à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié



EXPERT EN SÉCURITÉ PRIVÉE.

Public Concerné



Postulant Chef d'équipe de Sécurité Incendie dans les Établissements Recevant du Public et les Immeubles de Grande Hauteur.

Prérequis

Attention : Pré-requis obligatoires pour être admissible à une formation SSIAP 2.



- Être titulaire du S.S.T. ou PSE1 en cours de validité ou PSC1 en cours de validité.
- Posséder une attestation de l'exercice d'agent de sécurité incendie durant au moins 1607h sur les 24 derniers mois dans un ERP, un IGH ou dans un bâtiment relevant de la réglementation incendie du code du travail.
- Être titulaire du diplôme SSIAP 1 ou équivalent.
- Posséder un certificat médical datant de moins de 3 mois conforme à l'annexe VII de l'Arrêté du 2 mai 2005 modifié.

Objectif



Acquérir les connaissances nécessaires pour encadrer l'équipe de sécurité chargée d'assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et des IGH : encadrer et former l'équipe de sécurité incendie, former les employés à la sécurité incendie, diriger le poste de sécurité lors des sinistres, gérer les opérations d'entretien des moyens de secours.

Effectif Maximum



Le nombre maximum de participants à la formation est fixé à 12 personnes.
Le nombre maximum de participants à l'examen est fixé à 15 personnes.

Durée



77h soit 2 semaines consécutives de 35h + 1 journée de 7h pour l'examen.

Activités Principales



- Hygiène et sécurité du travail dans ses aspects de sécurité incendie.
- Management de l'équipe de sécurité.
- Compte rendu aux autorités hiérarchiques.
- Application des consignes de sécurité.
- Lecture et manipulation des tableaux de signalisation.
- Rondes complémentaires de sécurité.
- Chef du P.C.S. en situation de crise.
- Instruction des agents de niveau 1 et contrôle des connaissances.
- Entretien et vérification élémentaire des installations de sécurité.
- Gestion des incidents ascenseurs.
- Accompagnement de la commission de sécurité incendie et d'accessibilité.
- Délivrance de permis de feu.
- Formation des autres personnels.

Conditions de Formation



- Cours théoriques complétés par des exercices pratiques.
- Mises en situation d'intervention.

Conditions d'Examen

Jury d'examen composé d'un représentant du SDIS du département où a lieu l'examen, président du jury, et de 2 chefs de service de sécurité incendie en exercice (ou adjoint diplômé SSIAP 3).



- Épreuve écrite : un QCM de 40 questions, durée 40 minutes.
- Épreuve orale : Animation d'une séquence pédagogique en matière de sécurité incendie avec un temps de préparation de 15 min. (15 min./stagiaire)
- Épreuve pratique : Exercice de gestion du PC en situation de crise. (20 min./stagiaire)

Certification



Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 12/20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte aux épreuves orale et pratique.

Validation



- Délivrance d'un diplôme de qualification SSIAP2 pour les candidats certifiés.
- Délivrance d'une fiche individuelle d'examen pour les candidats ajournés à l'une ou l'autre épreuve leur permettant de se présenter à un nouvel examen dans l'année.

Date et Lieu



Se référer au calendrier des formations sur iesc.fr.

Module 1 - Rôles et Missions du Chef d'Equipe

38h

- Séquence 1 : Gestion de l'équipe de sécurité.
- Séquence 2 : Management de l'équipe de sécurité.
- Séquence 3 : Organiser une séance de formation.
- Séquence 4 : Gestion des conflits.
- Séquence 5 : Évaluation de l'équipe.
- Séquence 6 : Information de la hiérarchie.
- Séquence 7 : Application des consignes de sécurité.
- Séquence 8 : Gérer les incidents techniques.
- Séquence 9 : Délivrance du permis de feu.

Module 2 - Manipulation du Système de Sécurité Incendie

10h

- Séquence 1 : Système de détection incendie.
- Séquence 2 : Le système de mise en sécurité incendie.
- Séquence 3 : Installations fixes d'extinction automatique.

Module 3 - Hygiène et Sécurité en Matière de Sécurité Incendie

6h

- Séquence 1 : Réglementation du Code du travail.
- Séquence 2 : Commissions de sécurité et d'accessibilité.

Module 4 - Chef de Poste Central de Sécurité en Situation de Crise

16h

- Séquence 1 : Gestion du poste central de sécurité.
- Séquence 2 : Conseils techniques aux services de secours.

Examen

7h

- Séquence 1 : QCM de 40 questions.
- Séquence 2 : Exercice de gestion du PC en situation de crise.
- Séquence 3 : Animation d'une séquence pédagogique.